

Samedi 15 mai
La salle des conférences du CN était comble
pour un débat captivant
à partir de l'exposé de Paul Boccara
sur la crise financière
et les propositions communistes.



Sommaire

- ✓ La crise financière : introduction au débat par P. Boccara....page 2/3
- ✓ La Crise financière : Appelpage 4
- ✓ Cassation : un jugement sur les modulations d'horairespage 5



La crise financière, sa portée les propositions des communistes

Paul Boccara

La crise financière qui a éclaté à partir des États-Unis, à l'été 2007, a déjà fait l'objet de nombreux commentaires, soit extrêmement alarmistes, soit, au contraire, rassurants. En réalité, alors qu'on reconnaît son ampleur et sa nouveauté, elle serait révélatrice de la maturation des transformations profondes et de la crise systémique radicale du capitalisme financiarisé et mondialisé.

Au delà de sa portée immédiate, ce sont les suites du processus et sa grande portée aux plans économiques, social, politique et idéologique d'ensemble qui sont en cause.

Des propositions radicales concernant des mesures et des luttes novatrices auraient une opportunité historique pour être présentées comme réalistes, en répondant non seulement aux besoins à court terme mais aussi à long terme des populations en France, dans l'Union européenne et dans le monde.

Face aux défis de la nouveauté profonde de la situation et de ses risques, elles peuvent faire l'objet d'un débat durable avec les militants syndicalistes, associatifs et politiques ainsi qu'avec les élus, pour leur développement dans des actions rassembleuses et persévérantes. Et cela en contribuant au débat si nécessaire aujourd'hui à gauche, face au social libéralisme et au Sarkozisme, avec l'apport des analyses marxistes et des communistes devant les défis profonds non seulement de résistance mais d'avancées sociales transformatrices.

Afin d'introduire cette discussion, je vais considérer trois parties :

- 1 – la crise financière, comme révélateur;
- 2 – sa portée immédiate et globale à plus long terme;
- 3 – des propositions novatrices pour les luttes.

Première partie.

La crise financière de 2007 – 2008 : révélateur de la gravité nouvelle de la spéculation du capital financier mondialisé

Les mécanismes qui ont conduit à l'éclatement à l'été 2007 de la crise financière mondialisée sont assez bien connues maintenant, du moins dans leur principe.

Mais plus profondément, ce qui serait révélé, c'est la gravité nouvelle de la spéculation financière, elle-même exprimant la maturation de la crise systémique radicale du capitalisme financiarisé et mondialisé.

On peut rappeler le mécanisme de principe de la crise des crédits immobiliers dits des subprimes et les pertes considérables des banques. Après la privatisation des institutions de soutien du crédit hypothécaire, aux États-Unis, on a assisté vers 2005-2006 à une croissance très importante des crédits pour des achats de maisons, garantis par leurs hypothèques. Alors que la demande grandissante des habitations a poussé



leur prix à la hausse de plus en plus aux États-Unis (et dans une moindre mesure en Europe et ailleurs), cela a donné confiance pour garantir par des hypothèques des prêts de plus en plus coûteux. Et cela pour des masses grandissantes de ménages aux revenus modestes.

Les banques et les fonds financiers ont cherché des profits élevés avec des taux d'intérêt progressivement relevés tandis qu'ils utilisaient des fonds empruntés avec des taux plus bas. Les crédits ont été titrisés. C'est-à-dire que les banques et officines de crédit ont vendu leurs titres de créance à d'autres banques et à des fonds financiers plus ou moins spéculatifs pour diminuer leurs risques bien au-delà des États-Unis. Ils se sont permis ainsi de relancer leurs prêts jusqu'à d'énormes montagne de dettes.

Mais les prix immobiliers sont finalement devenus trop élevés. Ils ont dû ralentir puis baisser, tandis qu'au contraire les taux d'intérêt étaient relevés. D'où le non remboursement des crédits et les ventes forcées de logements, relançant encore la baisse des prix des logements et les défaillances des acheteurs à crédit. D'où, avec la montée des impayés de crédit, les craintes des défaillances empêchant les soutiens des banques prêteuses et les prêts interbancaires.

D'où la crise de liquidités, la dévaluation des créances et les pertes très considérables dans les banques et les fonds.

Il faut souligner l'énormité nouvelle des multiplicateurs du crédit, avec des pools de produits financiers très complexes. On a ainsi cherché à relever considérablement les perspectives de profit mais aussi à augmenter les risques.

Par exemple, un Fonds a emprunté 15 fois sa mise initiale dans une succession complexe de crédit en chaîne. Soit pour 100 millions on est passé à 1,5 milliards. Un autre avec 100 millions a déclenché une mobilisation de 3 milliards de dollars. En outre, les achats de titres de crédit ont été considérés comme du capital garantissant d'autres crédits.

En ce qui concerne les pertes liées à la dévalorisation de titres de créances en difficulté de remboursement dans les banques et dans les fonds d'investissement, elles sont considérables. On a d'abord considéré 200 milliards de dollars dont 50 % localisés aux États-Unis, avec 22,5 milliards pour Merrill Lynch, 18 à 22 milliards\$ pour City group, et plus de 15 milliards\$ pour la banque suisse UBS, 5,4 milliards € pour le Crédit agricole en France ou 3,5 milliards € pour la Société générale.

Mais ensuite on a parlé de 400 milliards \$ et cela pour des sommes exposés encore en réalité de 945 milliards \$. Il faut aussi considérer encore le risque des assureurs qu'on a pu chiffrer à 820 milliards de dollars, soit 14 fois leurs fonds propres.

Cependant, derrière les mécanismes et les chiffres de cette spéculation, on doit considérer **la maturation des transformations et de la crise systémique d'ensemble** du capitalisme financiarisé et mondialisé.

Pour l'essor d'une spéculation, il faut un triangle :

- 1 – une masse financière;
- 2 – une incitation à de hauts profits possibles;
- 3 – une demande augmentant fortement par rapport à une offre pour une marchandise sur laquelle spéculer.

Or, désormais les transformations très profondes du capitalisme et de sa crise systémique poussent formidablement ces trois éléments.

• Paris, le 15 mai 2008

APPEL -

CONTRE LA SPECULATION CHANGEONS L'ACTION

Les participants à la rencontre du 15 mai 2008 sur « la crise financière, sa portée et les propositions qu'elle exige », militants syndicalistes, associatifs, politiques et élus, **appellent** les travailleurs et les citoyens à intervenir:

- Sur les relations entre banques et entreprises ;
- Pour assurer un caractère de service public au crédit, en faveur d'une croissance réelle riche en emplois qualifiés avec de bons salaires ;
- Contre les gâchis de la spéculation ;
- Pour une progression des conditions de vie et de travail, une sécurisation de l'emploi et de la formation, en relation avec la promotion de tous les services publics ;
- **En se rassemblant partout dans l'action, dans les formes qu'ils estiment les plus appropriées, sur tel ou tel type d'exigence parmi les suivantes.**

Ils demandent des contrôles nouveaux sur les banques et les fonds d'investissements, avec des obligations de limitation des produits spéculatifs et avec des réserves obligatoires en titres d'emprunt public.

Ils demandent à créer dans toutes les régions des « Fonds publics régionaux » pour prendre en charge tout ou partie des intérêts des crédits pour les investissements matériels, de recherche, en logiciels....avec des taux d'intérêt d'autant plus abaissés, jusqu'à zéro, que sont créés de bons emplois et de bonnes formations.

Ils appellent les travailleurs à solliciter ces Fonds pour des propositions alternatives de développement des capacités réelles et humaines et des productions de leurs entreprises et à exiger des pouvoirs accrus sur les gestions des entreprises.

Ils demandent la création d'un pôle financier public national pour favoriser une croissance réelle riche en emplois de qualité. Outre la récupération des fonds publics d'exonérations de cotisations sociales patronales dans un Fonds national pour l'emploi et la formation, cela concernerait la Caisse des dépôts, les Caisses d'épargne, les banques mutualistes, la Banque postale, avec des conventions de coopération avec toutes les autres banques.

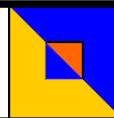
Ils demandent une autre mission de la banque centrale européenne (BCE), contrôlée par les Parlements nationaux et européen, à l'appui des propositions alternatives des travailleurs dans les entreprises et les services publics. Pour favoriser la croissance réelle et l'emploi, contre la spéculation, la BCE, en liaison avec les banques centrales nationales participantes comme la Banque de France, devrait refinancer les banques avec des taux d'intérêt d'autant plus abaissés pour les crédits aux investissements réels que sont programmés plus d'emplois et de formations efficaces. Au contraire, les taux seraient fortement relevés pour les placements financiers.

Ils demandent une refondation du FMI avec des droits de vote démocratisés l'émancipant du contrôle par les États-Unis, avec une monnaie commune mondiale à partir des droits de tirage spéciaux (DTS). Sur ces bases, le FMI pourrait refinancer les banques centrales pour le co-développement des peuples. Ici aussi, les taux d'intérêt seraient d'autant plus abaissés pour les crédits aux investissements réels que ceux-ci programment plus d'emplois et de formations dans les entreprises et les services publics.

Ils appellent au développement des pouvoirs d'intervention et de coopération des usagers avec les personnels dans tous les services publics, des niveaux local et national aux niveaux européen et mondial.

Ils demandent d'instaurer des biens et services communs de toute l'humanité en coopération pour le crédit, l'alimentation, l'eau, l'écologie, l'énergie, les transports, les réseaux de communication, la santé, l'éducation, la culture...

Ils demandent, sur tel ou tel de ces points, à tous les partis de gauche, aux syndicats de travailleurs, aux associations de défense des besoins populaires, d'intervenir pour des crédits et un système de financement opposés à la spéculation et pour le progrès de la vie de chacun.



Un jugement de la Cour de Cassation affirme qu'en l'absence d'accord d'entreprise, un patron ne peut lui substituer l'accord de branche pour justifier des horaires de travail en accordéon

Le calendrier de modulation des horaires de travail est un calendrier qui prévoit dans l'année, des semaines de travail avec des amplitudes d'horaires très fortes compensées annuellement par des semaines d'amplitudes très basses.

Ces variations d'amplitudes sont « justifiées » par des variations de travail saisonnières, donc prévisibles.

Dans l'avant projet de la loi Aubry II, ce fameux calendrier de modulation ne figurait pas.

Devant un certain nombre de protestations, dont celles du groupe communiste, ce calendrier (qui existait dans les systèmes de modulation antérieurs) a été rétabli.

Ce problème n'est pas formel du tout : en l'absence de calendrier, la modulation permet une très grande flexibilité et des conditions de vie aggravées pour les salariés qui ne savent jamais quand ils travaillent et quand ils sont en repos. Au contraire, avec un calendrier, la modulation se limite nécessairement aux variations saisonnières ou structurelles fixées à l'avance, les conditions de vie en souffrent beaucoup moins.

L'enjeu est très important pour les patrons qui, sans calendrier, peuvent utiliser la modulation pour les variations conjoncturelles d'activité, pour une gestion à flux tendu, sans heures supplémentaires et sans recours à l'intérim, donc à bien moins cher.

Il est très important de noter que ce calendrier ne peut être fixé unilatéralement par le chef d'entreprise. **La loi précise expressément qu'il s'agit d'une clause de l'accord.**

La Cour de cassation a été longtemps hésitante. Ce dernier arrêt est d'une grande clarté :

- à défaut d'accord d'entreprise contenant un calendrier, l'entreprise ne peut se référer à un accord de branche pour mettre en place la modulation (les accords de branche ne pouvant bien entendu contenir le calendrier pour toutes les entreprises qu'elles couvrent).
- En conséquence, dit la Cour, toutes les heures au-dessus de la durée légale sont des heures supplémentaires et non des heures modulées. Elles doivent être payées comme telles.
- Une grande proportion, peut-être même la majorité, des entreprises pratiquant la modulation ne dispose pas d'un accord précisant le calendrier. C'est le cas de presque toutes les entreprises non dotées de délégué syndical qui, elles, n'ont pas d'accord du tout.
- Le rappel de salaire peut-être réclamé sur cinq ans. (même s'il venait à l'idée du Medef de demander à ses fondés de pouvoir au gouvernement de supprimer pour l'avenir le calendrier dans l'accord).
- Par ces temps de disette sociale il y a pas mal d'argent à faire rentrer dans les porte-monnaie de beaucoup salariés.

Ce jugement est à utiliser sans modération!